

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR FOIRE AUX GRENIERS 2024

La Foire aux Greniers (vente au déballage) de Neauphle-le-Château, organisée par le Syndicat d'Initiative de Neauphle-le-Château a lieu

le **Dimanche 16 Juin 2024** dans les allées du Parc du Jeu de Paume.

La vente est autorisée de **9 h à 18 h**.

**Les inscriptions et réservations des emplacements sont enregistrées à partir du SAMEDI 18 MAI 2024 jusqu'au SAMEDI 8 JUIN 2024 et/ou jusqu'à épuisement des emplacements, obligatoirement au local du SINLC, les samedis matins de 9h à 12 h 30 (La préfecture demande la présentation d'une pièce d'identité).**

➤ possibilité de télécharger et remplir le bulletin d'inscription auparavant sur le site internet : [sinlc.fr](http://sinlc.fr)

1) Tout exposant peut annuler sa réservation **jusqu'au mercredi 12 Juin 2024** et dans ce cas, son emplacement lui sera remboursé. Après cette date, le Syndicat d'Initiative disposera de l'emplacement et l'exposant ne pourra prétendre à aucun remboursement.

2) Les emplacements sont définis par le plan officiel établi par le Syndicat d'Initiative.  
- Chaque emplacement **est de 3 m de largeur frontale sur 4 m de profondeur**.  
- L'emplacement est fourni sans aucun matériel. Chaque exposant peut réserver **trois** emplacements au maximum. Les limites de l'emplacement délimitées au sol sont à respecter impérativement. Aucune modification d'emplacement, ni échange le jour de la Foire ne seront possibles.  
-Aucune installation hors des limites des emplacements ou bien hors des limites de la Foire ne peut avoir lieu.(Cf arrêté municipal).

3) Les exposants s'installent **à partir de 7h** du matin le Dimanche 16 Juin 2024 et quittent la Foire **à 18 h**.

Tout exposant qui n'est pas installé au plus tard à **8 h 45** renonce de facto à son emplacement et ne pourra pas être remboursé. Le Syndicat d'Initiative disposera de cet emplacement à partir de 8 h 45.

**La circulation des véhicules n'est autorisée que de 7 h à 8 h45 et après 18 h.**

Pour la sécurité de tous, pendant cette journée, aucune circulation de voitures ni de skateboards, bicyclettes, trotinettes, etc.. n'est autorisée.

4) Le prix de chaque emplacement de 3 mètres linéaires est de **25 € pour un emplacement avec 1 voiture sur le site (à proximité de l'emplacement)** et de **20 € pour un emplacement sans voiture** (à garer à l'extérieur du site, face terrains de foot, tennis,etc...)

**Seuls les véhicules disposant d'un bon de parking délivré par l'organisateur et visible de l'extérieur pourront stationner sur le site.**

5) Dans un esprit citoyen, respectueux de l'environnement et de la nature, il est demandé à chacun de veiller à laisser son emplacement parfaitement propre.  
À cet effet, des sacs poubelles vous seront distribués par le SINLC et des bennes dédiées au tri sélectif seront mises à votre disposition sur le site. Merci de respecter le tri.

**Au motif du développement durable, apporter assiettes et couverts personnels non jetables pour se restaurer sur place est recommandé.**

6) Le SINLC s'autorise à annuler cet événement à la dernière minute pour toute raison qu'il jugera nécessaire d'appliquer. Dans ce cas, tous les exposants seront remboursés.

7) Tout exposant a lu et accepté le **Règlement National** des ventes au déballage et le **Règlement Intérieur** de la Foire Aux Greniers 2024 organisée par le Syndicat d'Initiative de Neauphle-le-Château.

**Nous vous souhaitons de passer une agréable journée.**

**Le 15 mai 2024,**

**Neauphle-le-Château, Françoise Cargemel, Présidente du SINLC**

